

# Conditions Générales du Programme de Fidélité Bazarland

Valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le programme de Fidélité BAZARLAND est proposé par la société SPM INTERNATIONAL (ci-après dénommée « CENTRALE BAZARLAND », Société Anonyme au capital de 105000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes sous le n° B 379 225 93, dont le siège social est situé à La Rouquette, à SAINT HILAIRE DE BRETHMAS (30560).

Le programme de fidélité BAZARLAND est en vigueur dans l'ensemble des magasins à enseigne « BAZARLAND » situés en France métropolitaine.

## **La Carte de Fidélité BAZARLAND**

La carte BAZARLAND est une carte de fidélité et en aucun cas un moyen de paiement.

Elle est utilisable dans tous les magasins à l'enseigne BAZARLAND, pour profiter des Avantages Fidélité, mais seul le magasin émetteur de la carte pourra délivrer les bons d'achats prévus dans les Avantages du Programme de Fidélité.

L'utilisation de la carte BAZARLAND implique l'acceptation des présentes conditions générales ou de celles qui leur seraient éventuellement substituées ultérieurement par la CENTRALE BAZARLAND. Ces conditions générales sont disponibles gratuitement sur simple demande dans tous les magasins de l'enseigne BAZARLAND, ainsi que sur le site internet <http://www.bazarland.fr>.

La carte BAZARLAND permet à son bénéficiaire, sur simple présentation de celle-ci lors de son passage en caisse, de profiter des « Avantages Fidélité ». Il est précisé que les magasins BAZARLAND ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages Fidélité pour les mêmes produits et au même moment.

La CENTRALE BAZARLAND se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales du Programme de Fidélité Bazarland, ou de le supprimer. Aucune modification, y compris la cessation du Programme de Fidélité, n'ouvrira droit à un quelconque droit à indemnité au bénéfice des porteurs de la carte BAZARLAND ;

## **Adhésion au Programme de Fidélité BAZARLAND**

L'adhésion au Programme de Fidélité BAZARLAND est gratuite. Une carte de fidélité et une plaquette de présentation sont remises en magasin lors de l'adhésion. La carte de fidélité est utilisable immédiatement.

L'adhésion est strictement personnelle, seul l'adhérent peut bénéficier des avantages décrits ci-après. Le Programme de Fidélité BAZARLAND est proposé uniquement aux clients, personnes physiques majeures.

La Carte de Fidélité BAZARLAND est valable sans limitation de durée sous réserve d'un mouvement sur le compte BAZARLAND du porteur effectué par une transaction dans un délai de 12 mois à compter de son adhésion ou de son dernier passage en caisse. A défaut, la Carte de Fidélité BAZARLAND pourra être bloquée, le compte résilié et son solde (points et euros) remis à zéro.

## **Avantages du Programme de Fidélité BAZARLAND**

**Cumul des points** : Tout achat avec présentation de la carte de fidélité donne droit à des points. Chaque tranche d'achat de 1 euro donne droit à 2 points.

Les points sont doublés tous les mardis, soit chaque tranche d'achat de 1 euro le mardi donne droit à 4 points.

Les points cumulés sont automatiquement transformés en euros : 1 point correspond à 1 centime d'euro.

En cas de retour d'un produit pour échange, le montant de la remise utilisée ne sera pas recredité sur le compte fidélité. Par contre, le montant des produits remboursés sera déduit du compte fidélité.

Les points ne peuvent faire l'objet d'un échange contre tout autre moyen de paiement et sont intransmissibles.

**Cumul des euros** : Des produits signalés en magasin ou sur les catalogues donnent droit à des euros offerts.

**Offres personnalisées** : La CENTRALE BAZARLAND (au niveau national) ou les magasins à l'enseigne BAZARLAND (au niveau local) pourront mettre en place des actions spécifiques destinées à une partie ou à tous les porteurs de la Carte de Fidélité BAZARLAND. Ces actions seront définies et annoncées par tous moyens (affichage magasins, courrier, e-mail, SMS, ...).

**Bons d'achat** : Tous les points et euros cumulés sur la carte de fidélité seront automatiquement transformés en bons d'achats : 5 € tous les 500 points. Ces bons d'achat seront automatiquement édités avec le ticket de caisse et seront valables pour une durée de 3 mois à compter du jour de leur émission.

Lorsqu'un bon d'achat est émis, les points et euros correspondants sont automatiquement déduits de la carte de fidélité.

Si le bon d'achat n'est pas utilisé pendant sa période de validité, les points et euros transformés ne seront pas recredités sur la carte, ils seront perdus.

## **Perte, vol ou détérioration de la Carte de Fidélité BAZARLAND**

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la Carte de Fidélité BAZARLAND, le porteur de la Carte de Fidélité BAZARLAND devra se présenter dans les meilleurs délais à l'accueil de son magasin. Une nouvelle carte lui sera remise et le total des Avantages Fidélité cumulés sur l'ancienne carte lui sera transféré sur la nouvelle. Le porteur de la Carte de Fidélité BAZARLAND peut également prévenir LA CENTRALE BAZARLAND via le site internet <http://www.bazarland.fr> dans l'onglet « Nous contacter » pour bloquer la carte en attendant son passage en magasin.

Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée, LA CENTRALE BAZARLAND est déchargée de toute responsabilité.

## **Changement d'adresse, Informations personnelles**

Les données à caractère personnel recueillies lors de l'adhésion sont destinées à la CENTRALE BAZARLAND et aux magasins BAZARLAND participants au programme de fidélité, aucune information nominative concernant l'adhérent au Programme de Fidélité BAZARLAND ne sera communiquée à des tiers. Les informations recueillies, rendues anonymes, pourront être utilisées à des fins statistiques et d'analyses.

Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, tout porteur de la Carte de Fidélité BAZARLAND peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de modification et de suppression des informations le concernant.

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être notifié au magasin émetteur de la carte, ou à la CENTRALE BAZARLAND via le site internet <http://www.bazarland.fr> (dans l'onglet « Nous contacter ») en précisant les coordonnées, le numéro de la carte et le magasin émetteur. Le porteur de la Carte de Fidélité garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

Toute demande d'adhésion au Programme de Fidélité BAZARLAND incomplète, illisible, raturée ne pourra pas être prise en compte.

## **Droit applicable**

Le Programme de Fidélité BAZARLAND et ses conditions générales sont soumis à la loi française.